



Securing Your World

FORMATION DE BASE (SESSION EXCLUSIVE) SECOURISME INDUSTRIEL (16 HEURES DE COURS) SUR 2 JOURS



Public cible :

Cette formation est destinée aux personnes qui dispensent les premiers secours sur le lieu de travail.

Le contenu de la formation de base et du recyclage, est conforme au Code du bien-être au travail, livre I, titre 5 relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise. Les recommandations de l'E.R.C. 2020 (European Resuscitation Council) en matière de réanimation sont d'application dans la formation.

Objectifs pédagogiques de la formation :

Cette formation est destinée aux personnes qui dispensent les premiers secours sur le lieu de travail.

- De comprendre le rôle du secouriste au sein de l'entreprise.
- De pouvoir utiliser correctement les moyens de secours mis à sa disposition et d'effectuer le suivi administratif dans l'enregistrement des incidents.
- De pouvoir mettre en pratique les règles générales d'approche d'une situation accidentelle.
- De pouvoir réaliser un dégagement d'urgence d'une victime et de la placer dans la position adéquate de confort.
- De pouvoir établir rapidement le bilan (primaire et secondaire) d'une victime et d'effectuer un appel correct vers les services de secours
- De pouvoir reconnaître les signes de certaines affections graves et adapter les principes de 1^{ers} soins d'urgence aux victimes en attendant l'arrivée des secours.



Securing Your World

FORMATION DE BASE (SESSION EXCLUSIVE) SECOURISME INDUSTRIEL (16 HEURES DE COURS) SUR 2 JOURS

- D'exécuter correctement les différentes manipulations nécessaires pour stabiliser une victime.
- De pratiquer les gestes de la réanimation cardio pulmonaire et d'utiliser un défibrillateur en toute sécurité.
- D'accueillir les services de secours et leur transmettre un bilan correct de la situation et de la victime.

Contenu de la formation :

Programme	
Chapitre 1	<u>Introduction</u> <ul style="list-style-type: none">• Présentation (chargé de cours et participants). Vécu et attentes des participants• L'aide médicale urgente,• Missions du dispatching 112• Principe du secourisme• Rôle du secouriste au sein de l'entreprise• Le contenu de votre boîte de secours• Le registre des incidents
Chapitre 2	<u>Les règles générales d'intervention</u> <ul style="list-style-type: none">• Eviter le sur-accident, les dangers pour un secouriste• L'hygiène en intervention• Les règles générales d'interventions (bilans de la situation, appel au 112 et 1^{ers} soins)• L'évacuation d'urgence (Rautek / Traction par les chevilles / Traction par les bras)• Méthode de retournement d'une victime sur le ventre
Chapitre 3	<u>L'approche d'une victime</u> <ul style="list-style-type: none">• Le bilan de la victime: le bilan primaire et secondaire• L'approche de la victime en période COVID-19• L'approche d'une victime inconsciente• La position latérale de sécurité – (PLS)



Securing Your World

FORMATION DE BASE (SESSION EXCLUSIVE) SECOURISME INDUSTRIEL (16 HEURES DE COURS) SUR 2 JOURS

Chapitre 4	<u>Les gestes de réanimation</u> <ul style="list-style-type: none">• Anatomie système respiratoire et circulatoire• La chaîne des secours• Les principes de la réanimation• Les gestes de réanimation en période COVID-19.• Techniques de réanimation <u>adulte</u> sans défibrillateur / avec défibrillateur
Chapitre 5	<u>Les troubles de la conscience</u> <ul style="list-style-type: none">• La syncope• Les crises convulsives• L'A.V.C. (l'accident vasculaire cérébral)
Chapitre 6	<u>Les troubles de la respiration</u> <ul style="list-style-type: none">• Les causes de l'étouffement• Méthodes de désobstruction• L'hyperventilation• L'asthme
Chapitre 7	<u>Les troubles de la circulation</u> <ul style="list-style-type: none">• Le malaise cardiaque• L'état de choc
Chapitre 8	<u>Plaies et hémorragies</u> <ul style="list-style-type: none">• Les plaies simples et graves (y compris les plaies par balles)• Les lésions aux yeux• Les hémorragies (externe, extériorisée et interne)• Le garrot: qu'en est-il ?• Les infections et le tétanos
Chapitre 9	<u>Traumatismes de l'appareil locomoteur</u> <ul style="list-style-type: none">• L'entorse et la luxation• Les fractures en général• Les fractures particulières (côte, bassin, vertèbre, crâne)• La commotion cérébrale• L'amputation



Securing Your World

FORMATION DE BASE (SESSION EXCLUSIVE) SECOURISME INDUSTRIEL (16 HEURES DE COURS) SUR 2 JOURS

Chapitre 10	Les brûlures <ul style="list-style-type: none">• Rôle de la peau• La gravité d'une brûlure• Brulure simple ou grave• Les brulures (thermiques, chimiques & électriques)• Les gelures
Chapitre 11	Les intoxications <ul style="list-style-type: none">• Les intoxications par voie respiratoire• Les intoxications cutanées• Les intoxications par ingestion
Débriefing	<ul style="list-style-type: none">• Questions / réponses• Points marquants de la formation• Evaluation écrite de la formation

Méthode pédagogique :

Les formations sont adaptées aux adultes et au profil des participants, prenant en considération la diversité d'approche culturelle et éducative. Elles combinent théorie et pratique en proposant des exposés théoriques, des exercices pratiques individuels ou en groupe, des mises en situation qui favorisent l'interactivité et le partage d'expérience.

Lors de la formation, le formateur fera en sorte de susciter une participation active et de créer une dynamique de groupe positive.

Nous mettons l'accent sur les exercices pratiques car cela permet d'acquérir le savoir.

Les participants seront évalués en permanence durant la formation.

Condition d'accès : Suffisamment parler, savoir lire et comprendre la langue dans laquelle le cours est donné.

Horaire (sauf si convenu autrement):

Jour 1 : de 07h00 à 11h00 & 11h30 à 15h30.

Jour 2 : de 07h00 à 11h00 & 11h30 à 15h30.

Durée :

16 heures de cours sur 2 journées.



Securing Your World

FORMATION DE BASE (SESSION EXCLUSIVE) SECOURISME INDUSTRIEL (16 HEURES DE COURS) SUR 2 JOURS

Syllabi :

Tous les participants de la formation de base reçoivent un manuel en couleurs.

Ce manuel est conforme au Code Livre 1er. Titre 5 relatifs aux premiers secours et les recommandations de l'E.R.C. 2020 (European Resuscitation Council).

Notre livre contient les réponses pratiques aux maladies et aux traumatismes urgents les plus courants, qui peuvent se produire sur le lieu de travail et qui sont également décrits dans la législation actuelle. Être en mesure de fournir les premiers soins de manière adéquate et efficace avec ce type d'incidents peut faire la différence.



Lieu :

La formation peut avoir lieu dans notre organisme de formation à Asse :

Poverstraat 75 bloc 44 à 1731 Zellik (Asse) ou à l'endroit du client.

Brevet:

Les participants qui ont réussi l'évaluation permanente, recevront un certificat indiquant qu'ils sont secouriste (ayant suivi la formation de base de secourisme selon le Code du Bien-être au travail).

Conditions financières :

Le prix pour une session exclusive pour max. 15 candidats est **€ 2.199,00 euro**.

(Prix hors TVA 21% - prix valable jusque 31/12/2021).

Ce prix comprend:

- La formation (16 heures de cours)
- Le syllabus pour chaque candidat
- Un certificat qui sera délivré après l'évaluation.



Securing Your World

FORMATION DE BASE (SESSION EXCLUSIVE) SECOURISME INDUSTRIEL (16 HEURES DE COURS) SUR 2 JOURS

BON DE COMMANDE

A renvoyer à: G4S Training & Consultancy Services n.v.- Poverstraat 75 blok 44 - B-1731
Asse Fax +32 2 451 62 01

Email: Salestraining@be.g4s.com

Dates à convenir en commun accord.

Données de facturation :

Nom de l'organisation:

Commission paritaire:

Adresse :.....

Numéro TVA:

Téléphone:..... Fax :

E-mail:

Langue de la formation : Néerlandais / Français

Lieu de la formation :

- G4S Training & Consultancy Services (Poverstraat 75 blok 44 à 1731 Zellik)
- À notre endroit situé à l'adresse suivante :

.....

.....

Date et signature (En apposant ma signature je marque mon accord sur les conditions générales et particulières):



Securing Your World

FORMATION DE BASE (SESSION EXCLUSIVE) SECOURISME INDUSTRIEL (16 HEURES DE COURS) SUR 2 JOURS

POLITIQUE TRAITEMENT DES DONNÉES AU SEIN DE G4S TRAINING

G4S prend vos droits concernant le traitement des données au sérieux. Dans les PDF que vous pouvez télécharger ci-dessous, G4S explique comment notre département Training & Consultancy collecte, traite et utilise vos données personnelles.

Pour toute question et/ou remarque concernant notre politique, vous pouvez contacter notre Privacy Officer via privacy.gdpr@be.g4s.com

Vous pouvez consulter notre déclaration de confidentialité sur <https://www.g4s.com/fr-be/privacy>

CONDITIONS PARTICULIERES

Un acompte de 100% de la facture est demandé lors de la confirmation de l'inscription et est à payer avant le démarrage de la formation.

Les documents d'accès légaux manquants sont à remettre au plus tard le 1er jour de cours. Tout dossier d'inscription incomplet entraînera l'exclusion de la formation. Celle-ci sera facturée à 100%.

Conditions de facturation établies par le Souscripteur

Si, à sa demande, il est fait usage de relevés de prestations à valider par le Souscripteur, G4S demande à ce que les éventuelles remarques concernant ces relevés de prestations soient émises endéans les 2 jours à dater de leurs réceptions. En l'absence de réactions endéans ce délai, les relevés de prestations seront supposés définitifs et acceptés par le Souscripteur et facturés en conséquence.

Si le Souscripteur exige de reprendre sur nos factures la mention de numéros de commande particuliers à ses processus de gestion (n° PO par exemple), il en informera G4S au moins 15 jours avant facturation. Par défaut, les factures émises par G4S ne reprendront pas ces mentions et ce manquement ne pourra pas être invoqué par le Souscripteur afin de ne pas honorer les paiements ou d'allonger le délai de paiement.

Si le Souscripteur impose sa propre plateforme de paiements, qui n'est pas la plateforme de paiement standard de G4S, les éventuels coûts liés à l'introduction de G4S dans ce système seront à charge du Souscripteur.



Securing Your World

FORMATION DE BASE (SESSION EXCLUSIVE) SECOURISME INDUSTRIEL (16 HEURES DE COURS) SUR 2 JOURS

ANNEXE : CONDITIONS GENERALES

Article I. Inscriptions

Toute demande d'inscription doit être adressée à G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a., par écrit (courrier, télécopie ou e-mail). Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles. L'inscription à une formation n'est effective qu'à la réception d'un formulaire d'inscription émis par G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a., dûment complété, et précisant:

- Nom du participant
- Titre et Date de la formation
- Nom et adresse de l'employeur ou de l'organisme à facturer

A la réception du formulaire d'inscription, G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. adresse une lettre de confirmation soit au participant qui s'inscrit lui-même, soit à l'organisme à facturer qui inscrit un/des collaborateur(s). La lettre de confirmation précisera le lieu de la formation.

Les attestations, certificats ou diplômes éventuels seront adressés après la formation, si succès aux examens, et après le paiement complet de la facture relative à la formation suivie.

Article II. Désistements

Toute annulation doit être adressée à G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. par écrit. Une annulation d'inscription parvenant chez G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. dix jours ouvrables avant le début de la formation n'entraîne aucun frais.

Pour toute annulation de commande intervenant dans les dix jours ouvrables précédant le début de la formation, G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. se réserve le droit de facturer un montant forfaitaire correspondant à 50 % du prix de la formation concernée. Toute absence non précédée d'une annulation par écrit avant le premier jour de la formation sera facturée à 100 % du prix de la formation en question.

Article III. Connaissances requises

Pour certaines formations, un niveau de connaissances suffisant ou expérience technique minimale sont nécessaires pour permettre une assimilation satisfaisante de l'enseignement dispensé.

G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. n'est pas responsable au cas où le participant ne dispose pas du niveau de connaissances de base requis.

Article IV. Matériel pédagogique

Les supports de formation remis par G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a., en début de formation, sont compris dans les frais de participation. G4S Training & Consultancy Services

n.v./s.a. conserve l'intégralité des droits d'auteur relatifs au contenu des formations et des supports de cours. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations et /ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Le participant est tenu d'indemniser G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. pour toute perte ou détérioration du matériel ou des locaux mis à disposition par G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a., quelle qu'en soit la cause.

Article V. Date et durée des formations

G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et informera soit les personnes qui se sont inscrites elles-mêmes, soit l'organisme à facturer qui a inscrit un/des collaborateur(s) au plus tard une semaine avant la date prévue de début de la formation. G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. ne pourra être tenue responsable des coûts pour dommages conséquents à l'annulation d'une formation, ou à son report à une date ultérieure.

Article VI. Prix des formations

Les prix couvrent les frais d'enseignement, la rétribution éventuelle à payer au SPF Intérieur et la fourniture d'un support de cours, ils n'incluent pas les frais de transport, l'alimentation des participants, et la location de l'infrastructure nécessaire pour les formations en déplacement.

Toute formation commencée est due intégralement. Les prix indiqués sont hors taxes, et seront majorés de la TVA en vigueur. Un acompte de 30% de la facture est demandé à l'inscription. Le règlement de cet acompte s'effectue au comptant. G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. se réserve le droit d'adapter ses prix à tout moment.

Article VII. Divers

G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. se réserve le droit de modifier ou d'adapter le programme des formations en fonction de l'évolution des connaissances techniques ou de la législation en vigueur. G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. n'est pas responsable des objets et effets personnels apportés par les participants à une formation.

Article VIII. Formations pratiques

Les formations pratiques sont données par des instructeurs de G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a., soit dans des locaux ou sites adaptés, propriété de G4S Training & Consultancy



Securing Your World

Services n.v./s.a., soit sur des sites appartenant aux clients de cette dernière.

Les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité édictées par les instructeurs. En cas de nonrespect des consignes, G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a.

décline toute responsabilité en cas d'accident impliquant un ou plusieurs participants.

Certains exercices effectués dans le cadre des formations pratiques impliquent par nature un risque particulier. G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. effectue les efforts et démarches nécessaires pour éviter que de tels risques ne se produisent, mais ne peut garantir que de tels risques ne se produisent pas.

Chaque participant sera dûment assuré contre les accidents du travail, par son employeur ou par ses propres soins. L'assurance en question prévoit un abandon de recours envers G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a.

Article IX. Responsabilités et Assurances

9.01 Les factures de la Société sont payables 30 jours après date de facture. Les factures seront envoyées en format électronique sauf demande contraire du Souscripteur. Sans préjudice des dispositions ci-dessous, la responsabilité de la Société est limitée à un montant de €3.750.000,00 par sinistre et par année d'assurance, pour les dommages matériels et corporels confondus.

9.02 G4S Training & Consultancy Services n.v./s.a. n'est jamais responsable pour les dommages indirects.

9.03 En cas de faute lourde de la Société (ou de ses employés), le Souscripteur aura un recours contre elle dans la limite du montant susmentionné.

9.04 La Société ne sera d'aucune manière responsable de toute perte, blessure, dommage, frais ou dépense de toute nature causé directement ou indirectement, résultant ou lié à tout acte de terrorisme, contamination biologique ou chimique, risque nucléaire.

9.05 Pour qu'il ait droit à une indemnité, le Souscripteur doit notifier à la Société chaque sinistre par écrit, dans les deux jours ouvrables suivant sa constatation.

9.06 En cas de sinistre, le Souscripteur fournira les éléments complets et suffisants de preuve établissant la responsabilité de la Société et le montant exact du dommage qui en a résulté.

Les pertes d'heures de production, ainsi que tous autres dommages indirects ou consécutifs ne seront jamais indemnisés.

9.07 La Société n'est responsable que de l'exécution correcte des missions mentionnées dans le contrat.

9.08 La Société est tenue par une obligation de moyens.

9.09 Les circonstances ne pouvant raisonnablement être prévues ou évitées, survenant après la signature du contrat et rendant son exécution anormalement lourde d'un point de vue

FORMATION DE BASE (SESSION EXCLUSIVE) SECOURISME INDUSTRIEL (16 HEURES DE COURS) SUR 2 JOURS

technique ou économique sont considérées comme des cas de force majeure et autorisent la partie qui en est la victime à suspendre l'exécution du contrat. Les événements suivants peuvent notamment faire partie de ces circonstances s'ils répondent aux conditions décrites ci-dessus : grèves ou autres

troubles sociaux, pénurie de main d'oeuvre, manque de moyens de transport, graves problèmes

informatiques ou électroniques, actes de terrorisme, contaminations nucléaires, chimiques ou biologiques.

Article X. Clause pénale et intérêts de retard

10.01 Si le paiement d'une facture n'est pas effectué dans les 15 jours d'une sommation faite par lettre recommandée, le montant en sera majoré de 10 % (minimum €50,00) à titre d'indemnité forfaitaire.

10.02 Si le paiement de la facture n'est pas effectué dans les 30 jours de la sommation précitée, la Société a le droit de résilier le contrat, immédiatement et sans autorisation judiciaire préalable. Par cette rupture du contrat, le Souscripteur est tenu de payer immédiatement les redevances et les autres sommes qui auraient été dues jusqu'à l'échéance normale du contrat.

10.03 En outre, des intérêts de retard seront dus au taux annuel de 12 % par mois entamé indivisible, sans qu'il soit besoin de sommation ou de mise en demeure, dès dépassement de l'échéance de paiement.

Article XI. Litiges

Le droit belge est le seul applicable au présent contrat, à l'exception de celui de tout autre système juridique national. A défaut d'arrangement amiable, tout litige relatif au présent contrat sera soumis aux Tribunaux de Bruxelles, seuls compétents.